



# Conditions générales de vente Funiculaire St-Luc/Chandolin SA

## 1. Confirmation de la réservation

La confirmation de la réservation vous sera envoyée par e-mail à la clôture de votre commande, après la procédure de paiement par carte de crédit ou twint. Cette confirmation contenant le numéro de commande est à conserver jusqu'à votre arrivée au point de retrait choisi. Elle doit être présentée numériquement ou physiquement au prestataire pour retirer l'objet de la réservation.

Si vous avez téléchargé vos forfaits de ski directement sur votre carte magnétique, l'email de confirmation sert de justificatif en cas de contrôle sur nos pistes. Votre réservation n'est enregistrée que lorsque vous recevez l'e-mail de confirmation, preuve du paiement.

## 2. Retrait de votre prestation réservée

Lors de la réservation vous avez choisi le lieu où vous désirez retirer votre réservation. Merci de bien regarder sur votre confirmation quel caisse ou partenaire vous avez choisi et de bien vous rendre à ce lieu.

Si vous avez uniquement rechargé votre forfait, aucun passage à la caisse n'est nécessaire. Le forfait sera rechargé automatiquement dès votre premier passage au tourniquet.

## 3. Conditions générales liées au forfait de ski

Les titres de transport sont personnels et incessibles. Une fois le forfait en sa possession, le détenteur est responsable de conserver son titre de manière à éviter son utilisation abusive par des tiers, y compris les membres de sa famille ou de son entourage. En cas d'utilisation abusive d'un titre de transport par un tiers, l'abonnement sera bloqué sans remplacement, une amende Fr.200.- sera perçue ainsi que le nombre de journées fraudées au tarif de la carte journalière. Des contrôles réguliers ou par sondages sont opérés sur le domaine skiable.

## 4. Modification ou remplacement des forfaits

Toute réservation peut être modifiée la veille avant le début de la prestation. Frais de modification : CHF 20.- par titre. Si la différence de prix est inférieure au montant initial, le remboursement se fera sous forme d'avoir valable une année.

En cas de titre perdu, des frais de remplacement CHF 20.- seront appliqués par titre de transport.



## 5. Annulation et remboursement

Uniquement les forfaits achetés avec l'option assurance peuvent être remboursés en cas de maladie ou d'accident, selon les conditions de l'assureur Europ Assistance disponibles sur <https://online-services.europ-assistance.ch/fr/cga-ski>

## 6. Panne, arrêt des installations

En cas de panne ou arrêt des installations pour cas de forces majeures, d'injonctions ou restrictions d'une autorité ou de limitations volontaires en raison de circonstances particulières (mauvais temps, problèmes techniques, pénurie partielle ou totale d'électricité, danger d'avalanches, fermeture d'une partie du domaine skiable, pandémie, épidémie, etc...), les cartes journalières et abonnements ne sont ni remboursés ni prolongés.

## 7. Protection et traitement des données

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE pour la délivrance d'un TITRE ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel de la société Funiculaire St-Luc/Chandolin SA est disponible à l'adresse suivante :

<https://shop.stluc-chandolin.ch/fr/>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnées ci-dessus.